



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

0000417

M. Frédéric GRANGETTE
6 Allée Des Basses Barolles
69230 ST GENIS LAVAL

Monsieur GRANGETTE,

À la suite de votre demande de certificat(s) individuel(s) pour la mise en vente et/ou la distribution à titre gratuit et/ou l'application et/ou le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dont les conditions de délivrances sont fixées par le décret n°2011-1325 du 18 octobre 2011 déposée auprès de la Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de RHONE-ALPES, le Directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de RHONE-ALPES a décidé de vous délivrer le(les) certificat(s) individuel(s) dans les conditions précisées ci-après.

Ce courrier et la carte jointe doivent être conservés pendant toute la durée de validité du (des) certificat(s). Aucun duplicata ne sera délivré.

En cas de perte ou de vol, vous êtes tenu d'en informer, par courrier postal établi par vos soins, le Directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de RHONE-ALPES.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le directeur général
de FranceAgriMer,
Fabien BOVA

0000417



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

M. GRANGETTE Frédéric
né(e) le 10/03/1988 à St Etienne (42)
6 Allée Des Basses Barolles
69230 ST GENIS LAVAL
est titulaire du certificat suivant :

Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Décideur (travaux et services)
OF-0000-46

délivré le : 07/05/2012 par le : Directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de
RHONE-ALPES.

Date limite de validité : 07/05/2017

Arrêté du 21 octobre 2011 portant création et fixant les modalités d'obtention du certificat individuel
pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutique » dans les
catégories « décideur en travaux et services » et « opérateurs en travaux et services ».

Arrêté du 21 octobre 2011 portant création et fixant les modalités d'obtention du certificat individuel
pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutique » dans les
catégories « décideur en exploitation agricole » et « opérateurs en exploitation agricole ».

Arrêté du 21 octobre 2011 portant création et fixant les modalités d'obtention du certificat individuel
pour l'activité professionnelle « conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ».

Arrêté du 21 octobre 2011 portant création et fixant les modalités d'obtention du certificat individuel
pour l'activité professionnelle « mise en vente, vente de produits phytopharmaceutique ».

Nom : GRANGETTE	Activité professionnelle et catégorie :
Prénom(s) : Frédéric	Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Décideur (travaux et services)
Date de naissance : 10/03/1988	Numéro de certificat : OF-0000-46
Lieu de naissance : St Etienne	Délivré par : Directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de RHONE-ALPES
Adresse : 6 Allée Des Basses Barolles 69230 ST GENIS LAVAL	le : 07/05/2012 Valable jusqu'au : 07/05/2017